



COMMUNE D'ANNIVIERS

ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique la demande présentée ci-après :

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Anniviers porte à la connaissance du public que M. **Basset Benjamin**, domicilié à 3961 St-Jean/Anniviers, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	parcelle N° 598, à 3961 Grimentz
Enseigne	:	« Boucherie du Rond Point »
Prestations	:	Offre à titre commercial de mets et/ou boissons, avec ou sans alcool, à emporter et/ou à livrer (service traiteur)
Heures d'ouverture et de fermeture	:	de 08h30 à 18h30
Début de l'activité	:	dès autorisation communale
Propriétaire	:	M. Dominique Charaudeau

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 18 novembre 2022.

Anniviers, le 18 décembre 2022

Administration communale d'Anniviers